



Maitre d'Ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	M2026.01
Information CHORUS :	https://chorus-pro.gouv.fr SIRET Mandataire : assemblia la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)
Intitulé du lot :	LOT 01 DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire/ Mandataire	Nom Entreprise : Adresse : ALARA DECONSTRUCTION Mail : contact@alara-deconstruction.com Tél : 09.84.31.09.51 SIRET : 887 952 943 00017
-----------------------	---

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE
158 GRANDE RUE BP 23
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE
91 AV JB MARROU
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

(1) Date et signature originales

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
 Ou Conjoint avec mandataire solidaire
 Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	PROVENCHERE
Prénom	STEPHANE
Qualité	Gérant
Agissant pour le compte de la société	ALARA DECONSTRUCTION
PME	OUI
Adresse	Z.I Les Hautes Route de Ravel 63190 LEZOUX
Téléphone	09.84.31.09.51
Adresse courriel	contact@alara-deconstruction.com
Numéro SIRET (14 chiffres)	887 952 943 00017
Code APE	4311Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR27887952943

N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.
Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de TVA intracommunautaire	Cliquez ici pour taper du texte.

(1) Date et signature originales

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire – OFFRE DE BASE:

Prix forfaitaire en euros HT	104 987,47 €
Taux de TVA 20%	20 997,49 €
Prix forfaitaire en euros TTC	125 984 ,96 €

Variantes exigées :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles :

Sans objet

6 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié(e).

7 – Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

8 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants - **Joindre impérativement le RIB en complément ***:

(1) Date et signature originales



Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

18715				00200				08003176269				04			
c/Etabl.		c/guichet		n/compte		c/rib									
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN												BIC			
CEPAFRPP871															
FR76				1871		5002		0008		0031		7626		904	
Agence COURNON D AUVERGNE						Intitulé du compte ALARA DECONSTRUCTION									
4 AVENUE DE LA LIBERATION						ZI LES HAUTES ROUTE DE RAVEL									
63800 COURNON D AUVERGNE						63190 LEZOUX									
TEL : 04.73.77.50.48															

(*) Chaque co-traitant joint son RIB impérativement

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		
Total :		

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

9 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

- NON
- OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

10 - Nomenclature(s)

(1) Date et signature originales

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
01	45262660-5	Travaux de désamiantage

(1) Date et signature originales

11 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A LEZOUX
Le 02/09/2025

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

LOT 01 DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE

Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	104 987.47 €
Taux de TVA 20%	20 997.49 €
Prix forfaitaire en euros TTC	125 984.96 €

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature numérique de rachid kander
DN : c=FR, o=assemblia, ou=0002 860200310, cn=rachid kander, sn=kander, givenName=rachid, serialNumber=51b637d3df14de6d1d99ae4556b7c6263c923dbd, 2.5.4.97=NTRFR-860200310
Date : 2026.01.09 09:35:04 +01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

Votre agent général
EIRL TRAIT EIRL MOREL
QUARTIER SAINT PIERRE
1 RUE DU MONTEL
BP 55
63600 AMBERT
☎ **04 73 82 01 00**
📠 **04 73 82 36 10**
✉ **agence.traitemorel@axa.fr**



N° ORIAS **17 001 071 (MARC MOREL)**
Site ORIAS **www.orias.fr**

SAS ALARA DECONSTRUCTION
ZI LES HAUTES
63190 LEZOUX

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

Votre contrat

Construction **BATISSUR**

Vos références

Contrat
0000010649755104
Client
1940379704

Date du courrier
06 janvier 2025

ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
SAS ALARA DECONSTRUCTION
ZI LES HAUTES
63190 LEZOUX
N°SIREN/SIRET : **88795294300017**

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010649755104** pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026**.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Activités souscrites » ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000** euros.
Cette somme est portée à **40 000 000** euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.



Vos références**Contrat**

0000010649755104

Client

1940379704

- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P.
 - Procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P.
 - Procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2. La garantie de responsabilité décennale obligatoire

- Nature de la garantie :

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

- Montant de la garantie :

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances. (*)

Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

(*) Par dérogation, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

- Durée et maintien des garanties :

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. Autres garanties souscrites dans les limites et conditions du contrat auquel elles se réfèrent

Les garanties ci-dessous s'entendent dans les mêmes limites que celles visées au paragraphe 1.

Vos références**Contrat**

0000010649755104

Client

1940379704

- Dommages matériels accidentels en cours de chantier, lorsqu'ils surviennent entre la date d'effet et la date de résiliation ou d'expiration du contrat et entre la date d'ouverture du chantier et celle de la réception.

Par dérogation à la seule limitation en montant de chantier visée au paragraphe 1, et pour les seuls travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire, cette garantie s'applique aux marchés de l'assuré dont le montant n'est pas supérieur à celui défini ci-après et relatif aux travaux non soumis à l'assurance obligatoire.

- Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale. Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, coût total de construction, étendue géographique, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 01/01/2025 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant.

- Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité. Par dérogation partielle au paragraphe 1, cette garantie couvre les interventions de l'assuré sur des chantiers de construction non soumis à l'obligation d'assurance décennale lorsque le montant définitif HT du marché de l'assuré n'est pas supérieur à **3 000 000 euros**.
- Bon fonctionnement des éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire.
- Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire survenant après réception.
- Responsabilité pour dommages matériels subis après réception par les existants, et qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs.
- Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement.
- Responsabilité pour non-conformité à la réglementation thermique 2012.
- Responsabilité pour dommages immatériels consécutifs résultant d'un dommage garanti ci-dessus et survenant après réception.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 01/01/2025 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour:

- Responsabilité civile de l'entreprise avant ou après réception des travaux.

Vos références

Contrat

0000010649755104

Client

1940379704

Activités souscrites selon les définitions de l'annexe 970544

Activités « travaux » réalisées dans le domaine du Bâtiment

- DÉMOLITION

Sauf * :

- Démolition par explosifs

- MAÇONNERIE ET BÉTON ARMÉ

Sauf * :

- Réalisation, transformation de murs et d'ossatures porteurs d'immeubles comportant plus de 6 niveaux dont 2 maximum en sous sol
- Dallages industriels de superficie supérieure à 1000m²
- Sols coulés et chapes à base de liant ou de résine de synthèse
- maçonnerie de réservoirs , piscines, silos et ouvrages contenant

() : pour autant que ces activités ne soient pas souscrites dans une autre rubrique*

Activités « travaux » réalisées dans le domaine des Travaux Publics

- DÉMOLITION

Sauf * :

- Démolition par explosifs

() : pour autant que ces activités ne soient pas souscrites dans une autre rubrique*

Autres activités réalisées

- **DISPOSITIF SPECIFIQUE A L ACTIVITE DEMOLITION:** Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de: - Maçonnerie - zinguerie, couverture et étanchéité - VRD **Est exclu tous travaux de désamiantage**

Vos références

Contrat

0000010649755104

Client

1940379704

Montants des garanties et des franchises

Garanties	Montant de la garantie	Montant de la franchise par sinistre
DOMMAGES AFFECTANT LES OUVRAGES ET TRAVAUX		
Dommages en cours de chantier		
<ul style="list-style-type: none"> Effondrement des ouvrages Autres dommages matériels aux ouvrages Dommages matériels aux matériaux sur chantier Dommages matériels aux installations, matériels de chantier et ouvrages provisoires Attentats, tempêtes, ouragans, cyclones, grêle 	1 079 025 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	1 996 €
<ul style="list-style-type: none"> Catastrophes naturelles 		Franchise légale ⁽²⁾
<ul style="list-style-type: none"> Vol et tentative de vol de matériaux incorporés à l'ouvrage 	161 854 € par sinistre	3 992 €
Dommages de nature décennale		
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire 	A hauteur du coût des réparations ⁽¹⁾	1 996 €
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale 	A hauteur du coût des réparations ⁽¹⁾	1 996 €
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas atteinte à la solidité 	1 618 537 € par sinistre	1 996 €
Garanties complémentaires après réception		
<ul style="list-style-type: none"> Garantie de bon fonctionnement Responsabilité pour dommages matériels aux existants Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement d'ouvrage 	809 269 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	1 996 €
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité pour non-conformités à la RT2012 		3 992 €
Dommages Immatériels consécutifs pour les garanties "Après réception de l'ouvrage ou des travaux"		
<ul style="list-style-type: none"> Dommages immatériels consécutifs 	539 512 € par sinistre	1 996 €

Vos références**Contrat**

0000010649755104

Client

1940379704

RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE		
Responsabilité Civile de base et ses garanties complémentaires		
• Tous dommages matériels et corporels	10 790 250 € par sinistre	1 996 €
○ Dont Dommages matériels	2 158 050 € par sinistre	
○ Dont Faute inexcusable	1 079 025 € par sinistre et 2 158 050 € par année	
• Défense recours	21 580 € par litige	
Extensions spécifiques RC		
• Frais financiers en cas de référé-provision	Mêmes montants et sous limitations que ceux applicables à la RC de l'entreprise	1 996 €
• Mise en conformité des ouvrages avec les règles de l'urbanisme et erreur d'implantation		
• Mission de pilotage / mandataire commun, hors conséquences de la solidarité		
• Négocier et vente de matériaux (Garantie non souscrite)		
• Membre d'un groupement solidaire et/ou mandataire solidaire, pour tous dommages matériels (Garantie non souscrite)	Garantie non souscrite	
Dommages Immatériels consécutifs ou non consécutifs à la "Responsabilité civile de l'entreprise" ⁽³⁾		
• Dommages immatériels avant ou après réception	539 512 € par sinistre	1 996 €
Risques environnementaux et de pollution		
• Atteintes accidentelles à l'environnement, tous dommages confondus	1 000 000 € par année	500 €
○ Dont Préjudice écologique et responsabilité environnementale confondus	100 000 € par année	1 500 €
PROTECTION JURIDIQUE		
• Protection juridique		Voir annexe n°970774

⁽¹⁾ Sans pouvoir excéder le montant du seuil de déclenchement du Contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD)

⁽²⁾ La franchise applicable par sinistre à la garantie de l'article 2.6 des Conditions Générales est égale au montant fixé par la loi et ses textes subséquents sur les catastrophes naturelles. Toutefois, il sera appliqué la franchise prévue au tableau précédent, si celle-ci est supérieure à ce montant.

⁽³⁾ Ces montants ne se cumulent pas avec ceux des dommages immatériels consécutifs après réception de l'ouvrage ou des travaux

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

Vos références

Contrat

0000010649755104

Client

1940379704

Les montants de garanties et de franchises s'expriment en euros à l'indice 109780 en date du 01/07/2024.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat n'a pas pour objet de garantir une activité de constructeur de maisons individuelles, avec ou sans fourniture de plans, telle que définie par la loi du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991.

Fait à Nanterre, le 06/01/2025

Mathieu Godart

Directeur Général IARD





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance Certificate number : 21255188

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE Name of the company :
SAS ALARA DECONSTRUCTION

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT Address of the main establishment :
LES HAUTES
63190 LEZOUX

N° SIREN Tax identification number (SIREN number) : 887952943

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance Date of issue : 30/10/2025

Service gestionnaire The administrative service :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES RIOM
EQUIPE IFU
49 RUE DE TOULON
63206 RIOM CEDEX

Tél. : 0473644900
SIE.RIOM@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

URSSAF AUVERGNE
TSA 10134
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 887952943

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

GH4I1S1NWZEOYEU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

A CLERMONT-FERRAND, le 04/12/2025

SAS ALARA DECONSTRUCTION
LES HAUTES
63190 LEZOUX

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Olivia GRANGERODET



CODE DE SÉCURITÉ

GH4I1S1NWZEOYEU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS ALARA DECONSTRUCTION
LES HAUTES
63190 LEZOUX

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 7 salariés,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 20720 euros,
- au titre du mois de octobre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

LES HAUTES

63190 LEZOUX

88795294300017

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND
le : 04/12/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Stéphane PROVENCHERE

Agissant en qualité de Directeur Général de la société ALARA DECONSTRUCTION

Ayant son siège social : ZI les Hautes – route de Ravel 63190 LEZOUX

Au capital de 10 000.00 € Euros – SIREN N° : 887 952 943 00017

R.C.S. CLERMONT FERRAND

- CODE APE : 4399C

Certifie et atteste sur l'honneur :

J'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organisme fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier. En outre, je respecterai scrupuleusement les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur ou des règles d'effet équivalent du pays d'origine de la société que je représente.

Je suis à jour du paiement des salaires, charges sociales, cotisations, impôts. Je réglerai, pendant l'exécution du marché, tous les salaires, charges sociales, cotisations, impôts. Je m'engage à en justifier à première demande.

Les travaux objet du présent contrat seront réalisés par des salariés employés régulièrement au regard notamment des articles L 1221.-10 et L 1221-11, L1221-13 et L 1221-15, et L3243-2 et L 3243-4, R3243-1 et suivants, L 8251-1 et D 8254-2, 8254-4 et 8254-5 du Code du travail français reproduits ci-après (déclaration préalable à l'embauche, tenue du registre unique du personnel, remise du bulletin de paie au salarié, interdiction d'employer des étrangers sans titre, liste nominative des salariés étrangers). Je certifie que les salariés de nationalité étrangère auxquels je ferai appel pour l'exécution du contrat sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

De manière générale, mes salariés n'interviendront pas sur le chantier dans des conditions contraires à la législation du travail, de l'hygiène et de la sécurité.

Et certifie sur l'honneur

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

- pour les marchés publics et accords cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire :

- ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire :

- ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale :

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

h) Emploi de travailleurs handicapés :

- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 5212-1 à L5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le 4 décembre 2025

Stéphane PROVENCHERE

ALARA DECONSTRUCTION SAS

ZI Les Hautes 63190 LEZOUX

Tel 09 84 51 09 51 - contact@alara-deconstruction.com

Siret 887952943 00017 - RCS Clermont-Fd



Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_2-DE

ASSEMBLIA
Agence de La Pardieu
3 Rue Louis Rosier
63000 CLERMONT-FERRAND

A Lezoux, Le 13/10/2025

Objet : OP 737 – Restructuration et extension de l’Espace culturel de Randan (63)
Lot 01 – Démolition – Désamiantage

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente notre offre finale, d’un montant de 104 987,47 € HT.
Par ailleurs, nous vous confirmons également notre disponibilité pour un ordre de service à compter de novembre 2025.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Stéphane PROVENCHERE

ALARA DECONSTRUCTION SAS

ZI Les Hautes 63190 LEZOUX

Tel 09 88 95 94 37 - contact@alara-deconstruction.com

Siret 887 952 943 00017 – RCS Clermont-Fd



S.A.S ALARA DECONSTRUCTION – ZI Les Hautes – Route de Lezoux – 63190 LEZOUX
www.alara-deconstruction.com – tel : 06 65 43 69 37 - contact@alara-deconstruction.com

887 952 943 RCS Clermont-Fd - Siret : 887 952 943 00017 code APE 4399 C– TVA intracommunautaire : FR887 952 943

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT	Van	Op	Taux TVA	Marque	Référence	Commentaire
Lot n°1	DEMOLITIONS / CURAGE / DESAMIANTAGE											
1.2	DESAMIANTAGE											
1.2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES											
1.2.1.1	Plan de retrait Suivant CCTP Forfait : Localisation : Pour la réalisation d'un plan de retrait nécessaire au travaux et la validation par les organismes agréés :											
		FF	1	1	750,00	750,00			20,00%			
1.2.1.2	Protections et organisation d'intervention Suivant CCTP Forfait : Localisation : Pour l'ensemble de l'installation des équipements, des protections, des mesures techniques, et des organisations d'intervention, nécessaire pour la réalisation du désamiantage :											
		FF	1	1	24 595,00	24 595,00			20,00%			
1.2.1.3	Rapport final d'intervention Suivant CCTP Forfait : Localisation : Pour la réalisation du rapport final d'intervention en fin de travaux, à destination du maître d'ouvrage :											
		FF	1	1	50,00	50,00			20,00%			
1.2.2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES											
1.2.2.1	ANNEXES											
1.2.2.1.1	Dépose et évacuation de plaques ondulées en fibre-ciment contenant de l'AMIANTE Suivant CCTP Surface théorique : Localisation : ANCIENS SANITAIRES : 5.40*1.50 = 8,10 M2 Localisation : BATIMENT ARRIERE : partiellement. 5.00*4.00 = 20,00 M2 Localisation : REMISE : 11.00*4.00 = 44,00 M2 = 72,10 M2											
		M2	72,10	72,10	15,00	1 081,50			20,00%			
1.2.2.2	BATIMENT PRINCIPAL											
1.2.2.2.1	Dépose et évacuation des menuiseries extérieures avec mastic vitrier en AMIANTE Suivant CCTP Surface théorique : Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : LOCAL 8 : 0.96*2.31 = 2,22 M2 Localisation : LOCAL 10 : 1.07*2.75 = 2,94 M2 Localisation : CHAUFFERIE : 1.00*2.30 = 2,30 M2 Localisation : NIVEAU R+2 : LOCAL 1 : 0.89*1.30 = 1,16 M2 Localisation : LOCAL 2 : 0.89*1.30 = 1,16 M2 Localisation : LOCAL 3 : 0.84*1.18 = 0,99 M2 Localisation : LOCAL 4 : 0.84*1.18 = 0,99 M2 = 11,76 M2											
		M2	11,76	11,76	63,78	750,05			20,00%			
1.2.2.2.2	Arrachage et évacuation de revêtements de sols souples contenant de l'AMIANTE Suivant CCTP Surface théorique : Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE : LOCAL 4 : 4.80*4.60 = 22,08 M2 0.90*0.50 = 0,45 M2 Localisation : CHAPELLE : 5.60*4.70 = 26,32 M2 1.50*0.50 = 0,75 M2 Localisation : NIVEAU R+1 : LOCAL 7 : 5.00*2.30 = 11,50 M2 0.80*0.50 = 0,40 M2 Localisation : LOCAL 8 : 8.40*5.20 = 43,68 M2 Localisation : LOCAL 9 : 7.00*4.50 = 31,50 M2 0.90*0.50 = 0,45 M2 Localisation : LOCAL 10 : 4.50*2.60 = 11,70 M2 Localisation : LOCAL 11 : 3.15*1.20 = 3,78 M2 Localisation : LOCAL 12 : 1.90*1.20 = 2,28 M2 1.00*0.50 = 0,50 M2 Localisation : NIVEAU R+2 : LOCAL 6 : 1.10*1.60 = 1,76 M2 R// 5,00 M2											

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT	Variant / Op	Taux TVA	Marque	Référence	Commentaire
			162,15	M2							
1.2.2.2.3	Arrachage et évacuation de revêtements de sols textiles contenant de l'AMIANTE	M2	162,15	162,15	46,25	7 499,44		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	LOCAL 1 :										
	5.60*5.00 =		28,00	M2							
			28,00	M2							
1.2.2.2.4	Piquage et évacuation de faïences avec colle contenant de l'AMIANTE	M2	28,00	28,00	26,79	750,12		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	LOCAL 8 :										
	(6.90*2+4.50*2)*1.50 =		34,20	M2							
	R//		5,00	M2							
			39,20	M2							
1.2.2.2.5	Piquage et évacuation de plinthes avec colle contenant de l'AMIANTE	M2	39,20	39,20	76,53	2 999,98		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Linéaire théorique :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	LOCAL 7 :										
	9.60*2+5.50*2 =		30,20	ML							
	Localisation : CHAPELLE :										
	5.60*4.70*2+0.50*2 =		53,64	ML							
			83,84	ML							
1.2.2.2.6	Dépose et évacuation de plaques ondulées en fibre-ciment contenant de l'AMIANTE	ML	83,84	83,84	35,78	2 999,80		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : CHAUFFERIE :										
	3.70*3.00 =		11,10	M2							
			11,10	M2							
1.2.2.2.7	Dépose et évacuation d'une chaudière avec joint en AMIANTE	M2	11,10	11,10	15,00	166,50		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Forfait :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	CHAUFFERIE : 1 chaudière.										
			1	FF							
			1	FF	700,00	700,00		20,00%			
DESAMIANTAGE											
	Total H.T. :					42 342,39 €					
	Total T.V.A. (20%) :					8 468,48 €					
	Total T.T.C. :					50 810,87 €					
1.3	DEMOLITIONS										
1.3.2	Curage et évacuation des appareils sanitaires										
	Suivant CCTP										
	Nombre :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
			4	U							
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
			6	U							
			10	U							
			10	U	50,00	500,00		20,00%			
1.3.3	Curage et évacuation des radiateurs										
	Suivant CCTP										
	Nombre :										
	Localisation : PREVISION :										
			16	U							
			21	U							
			37	U							
			37	U	50,00	1 850,00		20,00%			
1.3.4	Dépose et évacuation des installations électriques										
	Suivant CCTP										
	Forfait :										
	Localisation : Pour les installations électriques existantes :										
			1	FF							
			1	FF							
			1	FF	1 500,00	1 500,00		20,00%			
1.3.5	Découpe, démolition et évacuation de faux-plafonds										
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	18.20*11.80 =		214,76	M2							
	11.30*6.70 =		75,71	M2							
	4.80*4.50 =		21,60	M2							
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	18.20*11.80 =		214,76	M2							
	11.30*6.70 =		75,71	M2							
	4.80*4.50 =		21,60	M2							
	Localisation : NIVEAU R+2 :										
	29.70*11.80 =		350,46	M2							
	R//		20,00	M2							

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT	Variant / Op	Taux TVA	Marque	Référence	Commentaire
	=		994,60	M2							
1.3.6	Démolition et évacuation de cloisons de distributions plâtrières	M2	994,60	994,60	14,00	13 924,40		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	(2.25+3.50*2+0.85*2+2.15)*3.50 =		45,85	M2							
	(4.50+2.20+4.80+5.50+1.70+2.25+4.20+0.6		105,18	M2							
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	(9.60+5.10+0.90+2.30+4.70+5.50+1.70+1.8		132,45	M2							
	5+5.20+4.60+1.00+0.35+1.00+0.35)*3.00 =										
	Localisation : NIVEAU R+2 :										
	(2.80+2.80+1.60+1.00+2.20+1.70+5.10+1.6		93,60	M2							
	0+6.60+0.70*3+0.60+1.90+1.20)*3.00 =										
	=										
			377,08	M2							
1.3.7	Démolition et évacuation de cloisons de doublages plâtrières	M2	377,08	377,08	15,00	5 656,20		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	(9.60+4.60*2+4.90*2+5.50)*3.50 =		119,35	M2							
	=										
			119,35	M2							
1.3.8	Dépose et évacuation de blocs portes intérieurs	M2	119,35	119,35	15,00	1 790,25		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Nombre :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	18	U									
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	20	U									
	Localisation : NIVEAU R+2 :										
	19	U									
	=										
			57	U							
1.3.9	Arrachage et évacuation de plinthes	U	57	57	35,00	1 995,00		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Linéaire théorique :										
	Localisation : REZ-DE-CHAUSSEE :										
	78,10	ML									
	5.25+11.90+24.10+1.65+11.30+5.10+4.80*										
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	29.70*2+11.90*2+4.60*2+4.90*2 =		102,20	ML							
	Localisation : NIVEAU R+2 :										
	29.70*2+11.90*2 =		83,20	ML							
	=										
			263,50	ML							
1.3.10	Piquage et évacuation de carrelages en sols	ML	263,50	263,50	3,00	790,50		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : PREVISION 50% :										
	REZ-DE-CHAUSSEE :										
	11.80*18.20 =		214,76	M2							
	11.40*6.70 =		76,38	M2							
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	5.30*11.90 =		63,07	M2							
	23.60*1.50 =		35,40	M2							
	4.70*5.00 =		23,50	M2							
	4.90*4.60 =		22,54	M2							
	5.20*2.30 =		11,96	M2							
	Localisation : NIVEAU R+2 :										
	29.60*11.80 =		349,28	M2							
	R//		10,00	M2							
	* 0.50		=403,45	M2							
1.3.11	Arrachage et évacuation de revêtements de sols souples	M2	403,45	403,45	25,00	10 086,25		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : PREVISION 50% :										
	REZ-DE-CHAUSSEE :										
	11.80*18.20 =		214,76	M2							
	11.40*6.70 =		76,38	M2							
	Localisation : NIVEAU R+1 :										
	5.30*11.90 =		63,07	M2							
	23.60*1.50 =		35,40	M2							
	4.70*5.00 =		23,50	M2							
	4.90*4.60 =		22,54	M2							
	5.20*2.30 =		11,96	M2							
	Localisation : NIVEAU R+2 :										
	29.60*11.80 =		349,28	M2							
	* 0.50		=398,45	M2							
1.3.12	Piquage et évacuation de faïences et de carrelages muraux	M2	398,45	398,45	12,00	4 781,40		20,00%			
	Suivant CCTP										
	Surface théorique :										
	Localisation : PREVISION :										
	25,00	M2									

Code	Désignation	U	Qté	Qté Entr.	P.U. HT	P.T. HT	Varia Op
	- 1.2.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES					25 395,00 €	
	- 1.2.2 - DESCRIPTIONS DES OUVRAGES					16 947,39 €	
	- 1.2.2.1 - ANNEXES					1 081,50 €	
	- 1.2.2.2 - BATIMENT PRINCIPAL					15 865,89 €	
	1.3 - DEMOLITIONS					64 787,68 €	

Remise commerciale 2 %

-2 142,60 €

Total du lot DEMOLITIONS / CURAGE / DESAMIANTAGE

Total H.T. :	104 987,47 €
Total T.V.A. (20%) :	20 997,49 €
Total T.T.C. :	125 984,96 €

Soit en toutes lettres TTC :

Cent vingt cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-seize centimes

Montant en francs : 0,00 #NOM?

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature

Signature et cachet de l'Entrepreneur

Conditions de règlement : Par virement à 30 j



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 novembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 887 952 943 R.C.S. Clermont-Ferrand
Date d'immatriculation 10/08/2020
Dénomination ou raison sociale **ALARA DECONSTRUCTION**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 10 000,00 Euros
Adresse du siège Zone Industrielle Les Hautes 63190 Lezoux
Activités principales La réalisation de petits travaux de maçonnerie, voirie et réseaux divers; la réalisation de travaux de déconstruction, de curage et de démolition.
Durée de la personne morale Jusqu'au 10/08/2119
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination ACIDEM INVESTISSEMENT
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse le Bourg 63160 Fayet-le-Château
Immatriculation au RCS, numéro 885 184 101 RCS Clermont-Ferrand

Directeur général

Nom, prénoms PROVENCHERE Stéphane
Date et lieu de naissance Le 22/03/1972 à Thiers (63)
Nationalité Française
Domicile personnel 12 Rue du Potier Paternus 63190 Lezoux

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Zone Industrielle Les Hautes 63190 Lezoux
Activité(s) exercée(s) La réalisation de petits travaux de maçonnerie, voirie et réseaux divers; la réalisation de travaux de déconstruction, de curage et de démolition.
Date de commencement d'activité 29/07/2020
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

RIB ALARA DECONSTRUCTION



Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale						
18715	00200	08003176269			04	
c/Etabl.	c/guichet	n/compte			c/rib	
Domiciliation				BIC		
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN				CEPAFRPP871		
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1871	5002	0008	0031	7626	904

Agence
COURNON D AUVERGNE

4 AVENUE DE LA LIBERATION
63800 COURNON D AUVERGNE
TEL : 04.73.77.50.48

Intitulé du compte
ALARA DECONSTRUCTION

ZI LES HAUTES
ROUTE DE RAVEL

63190 LEZOUX

Le 12 octobre 2021

ALARA DECONSTRUCTION SAS

ZI Les Hautes 63190 LEZOUX

Tel 09 84 51 09 51 - contact@alara-deconstruction.com

Siret 887952943 00017 - RCS Clermont-Fd